TOURCOING

8 Décembre du juge d'instruction. — M. du Lisconet, juge d'instruction près le parquet de Lille est descendu hier dans la matinée à Tourcoing pour procéder à une instruction sur la rixe sanglante qui a eu lieu rue du Hazes dans la nuit au 21 au 22 juin dernier, au cours de laquelle, un sieur Albert Delcroix, 49 ans, rattacheur, reçut un coup de couteau.

Le principal inculpé qui avait été arrêté puis mis en liberté provisoire est un nommé René S..., qui se défend avec énergie.

Une dizaine de personnes ont été interrogées, et il ne paraît pas que la lumière soit faite sur l'affaire.

M. du Lisconet qui était accompagné de son greffier est reparti pour Lille hier soir par le train de 6 heures 05.

Un accident à l'embranchement du canal. — Hier matin, vers 10 heures 1/2, un ouvrier terrassier, Léonard Vannoss, 28 ans, n'à Vi-ek (Belgique), demeurant à Mont-à-Leux, était occupé au cressenport du lit du nouveau canal, au Blanc-Seau, lorsqu'il a été blessé dans les circonstances suivantes :

Le chemin de fer Decauville, établi au fond de la tranchée, pour le transport des terres, venait d'opérer son déchargement et la machine retonnait les wagons pour charger à nouveau.

L'ouvrier n'entendit pas venir le train engagé sous la voûte du pont, ce qui ne lui permit pas de se garer à temps. Lorsqu'il aperçut les wagons refoulés, il sauta sur un petit monticule de terre qui se trouve au point terminous de la voie.

Par la vitesse acquise le premier wagon sortit des rails et monta au quelque cent-pieds sur le monticule. L'ouvrier qui avait les pieds dans la terre détrempée ne put se dégager assez vite et fut renversé. Il a eu la jambe droite comprimée entre le sol et le tampon du wagon. Il en est résulté une fracture avec plaie. Le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Colisset et a ensuite été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il occupe le lit n° 19 de la salle Saint-Vincent.

L'incapacité de travail est évaluée selon le docteur à deux mois.

L'entrepreneur du canal, M. Pers, de Noisy-le-Sec, est assuré pour ses ouvriers aux Compagnies Urbaine et Seine.

Le blessé recevra gratuitement sa maladie une somme de 2 fr. 25 par jour.

Fausse déclaration et outrage à la commission de recensement des chevaux. — Au cours des opérations de recensement des chevaux, mules et mulets qui ont eu lieu il y a quelques semaines à Tourcoing, un propriétaire d'une commune voisine, amena son cheval que par subterfuge, il déclara être beaucoup plus jeune qu'il n'était réellement. Mais les membres de la commission ne furent pas dupes de cette fausse déclaration.

Le propriétaire se laissa aller alors à outrager les membres de la commission et il va se voir poursuivre pour les deux délits qu'il a commis.

Mort subite. — M. François Soynave, fermier, au Pied-de-Bœuf, s'était rendu hier matin, à cinq heures, à l'église du Blanc-Pour, où il s'est affaissé tout à coup. On s'empressa autour de lui mais tous les soins furent inutiles, il était mort.

M. Soynave était âgé de 70 ans. Il était célibataire. Le corps a été transporté au domicile du défunt dans une voiture.

Deux jeunes enfants blessés par une voiture. — La rumeur publique s'entretenait hier d'un accident qui s'est produit rue Houchard, jeudi soir, vers sept heures.

Deux enfants avaient été, disait-on, écrasés par une voiture.

Les faits étaient heureusement démesurément grossis ainsi qu'on va le voir.

Les deux enfants, Ernest et Noel Dumortier, âgés de 10 et 6 ans, se trouvaient à l'extrémité de la rue Houchard, et descaient eux venait un peu imprudemment conduite par M. Poet, boulanger à Linselle.

Appelé par un petit camarade, les deux enfants tournèrent la tête et furent frôlés par l'équipage, dont le conducteur qui se trouvait derrière avait lui-même la tête tournée pour dire bonsoir à M. Soyez, cabaretier, place Notre-Dame de Lourdes.

L'un des enfants a eu des contusions peu graves à l'œil gauche et à la jambe droite, le second a reçu une égratignure à la joue droite.

L'accident de jeudi soir. — Nous avons relaté hier l'accident survenu jeudi soir à un jeune manœuvre de maçon, François Chanry, âgé de 13 ans, qui travaillait avec son père à la construction d'un mur chez M. Dubrulle, rue du Pouilly.

Nous avons dit que cet échafaudage avait été construit par le père du jeune blessé. Or, ce point est inexact ; l'échafaudage dont la partie où se trouvait l'enfant s'est écroulée était sur le déplacement d'un chevalet, qu'il était établi par les autres ouvriers maçons.

Vol de viande salée. — En se levant le 8 courant à 5 heures du matin, M. Dillies, fermier, à la Bouvresse, située à l'extrémité du territoire de Mouveaux, constata que pendant la nuit des malfaiteurs s'étaient introduits dans la ferme.

Un trou à passer le bras avait été pratiqué dans la porte du corps de logis.

Dans la cheminée pendaient depuis quinze jours quatre jambons dont trois ont été enlevés, ainsi que six pièces de bœuf, le tout d'une valeur de 60 fr.

WATTRELOS

La fraude. — Les préposés de la brigade de Wattrelos ont arrêté hier matin la nommé Gosman porteur de 5 kilos 500 de poivre en grains.

CROIX

Un vol rue Verte. — Un vol de 130 fr. consistant en linge et vêtements a été commis au préjudice de M. Coulon, rue Verte. Les voleurs sont inconnus.

LILLE

L'important vol de métaux. — A la suite de l'enquête ouverte sur le vol de métaux commis chez M. Baudon, rue Ste-Catherine, et dont nous avons parlé, la police a procédé à l'arrestation de Benjamin Delcourt, 30 ans, cabaretier, rue Ste-Catherine, 57, inculpé de complicité dans ce vol.

Le noyé de Canteleu. — L'identité du cadavre retrouvé dans le fossé bouveux, qui entoure la propriété de M. Veratrasch, a pu être établie. C'est un sieur Delahaye, demeurant rue Philippe-de-Comines.

Cet homme, depuis deux longtemps des signes d'aliénation mentale. On l'avait vu plusieurs fois courir en chemise dans la rue et en plein jour. Il était l'objet d'une surveillance continuelle de la part de sa femme et cherchait constamment à s'échapper de son domicile.

Nés dans la rue. — Hier, vers midi et demi, Mlle Adolphine Lalangre, 20 ans, demeurant à Douai, se dirigeait vers l'hôpital de la Charité, dans le car D, quand elle se trouva indisposée et dut descendre. Un agent requit une voiture de place pour lui faire conduire sa fille. En arrivant à la porte de l'hôpital, cette personne a mis au monde, sur le trottoir, un enfant du sexe masculin.

Accident à l'Abattoir. — Hier vers dix heures du matin, un boucher, M. Georges Leroux, âgé de 19 ans, au service de M. Delanoy, tuait et déchargeait un quartier de bœuf quand il marcha par mégarde sur un couteau qui se trouvait par terre. Par une circonstance inexplicable, le couteau sauta et atteignit le jeune homme au membre droit, qui fut atteint d'une blessure large de six centimètres et profonde de deux centimètres. Comme il perdait du sang en abondance on le transporta à la pharmacie Moisy rue St-André où on opéra un premier pansement.

L'après-midi, alors que Leroux avait repris son travail, la plaie se rouvrit et on fut obligé cette fois de le reconduire au domicile de son patron à Lambersart.

Son état est satisfaisant.

Moons faits. — Florence Bonhomme, 47 ans, couturière, belge, demeurant rue de la Clef, 53, a été mise à la disposition de M. le Procureur de la République pour vol de linge valeur 6 fr., au préjudice de Mlle Justine Desrumeaux, journalière, même adresse.

— Jeudi, vers six heures et demie du matin, M. Emile Dupuis, 23 ans, demeurant chez son père, rue de l'Arbrisseau, cité Demoble, 13, est tombé malade rue d'Avesnes.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Delplanque, il est retourné à son domicile.

LE NORD

Mons-en-Baroeul. — Le concours de pigeons voyageurs sur Chantilly, organisé par la société colombophile l'Espérance pour le 12 juillet, est annulé à cause du concours national.

VALENCIENNES

Accidents. — Un ouvrier des aciéries du Nord et de l'Est, M. Degrave, âgé de 42 ans, a eu la jambe gauche écrasée par un lingot de fer avec laquel il est tombé.

— Un jeune enfant de 3 ans, se trouvant à l'extrémité de la rue Houchard, et descaes eux venait un peu imprudemment conduite par M. Poet, boulanger à Linselle.

Appelé par un petit camarade, les deux enfants tournèrent la tête et furent frôlés par l'équipage, dont le conducteur qui se trouvait derrière avait lui-même la tête tournée pour dire bonsoir à M. Soyez, cabaretier, place Notre-Dame de Lourdes.

L'un des enfants a eu des contusions peu graves à l'œil gauche et à la jambe droite, le second a reçu une égratignure à la joue droite.

L'accident de jeudi soir. — Nous avons relaté hier l'accident survenu jeudi soir à un jeune manœuvre de maçon, François Chanry, âgé de 13 ans, qui travaillait avec son père à la construction d'un mur chez M. Dubrulle, rue du Pouilly.

Nous avons dit que cet échafaudage avait été construit par le père du jeune blessé. Or, ce point est inexact ; l'échafaudage dont la partie où se trouvait l'enfant s'est écroulée était sur le déplacement d'un chevalet, qu'il était établi par les autres ouvriers maçons.

AVESNES

Attaqué par un taureau

A ROCQUIGNY

M. Baudry, domestique de ferme chez M. Désiré Herbert, a failli être tué par un taureau furieux, qui avait réussi à casser la corde qui le tenait attaché à un piquet dans une pâture.

M. Baudry a été terrassé sous les genoux de l'animal, qui l'a roulé ensuite sur le sol à coups de cornes.

Quand on put délivrer le malheureux domestique, il poussait des cri à déchirants et, bien qu'il n'eut aucune blessure extérieure, il avait le corps tout meurtri et comme broyé.

M. le docteur Dehouzy, de Wignehies, qui a prodigué ses soins à M. Baudry, a constaté qu'il avait des côtes fracturées. La convalescence sera longue.

DUNKERQUE

Une bélandre qui coule. — Hier matin à 11 h. la bélandre « Jeune Maria », patron Auguste Russe, de Merville, qui se trouve à dans le bassin du Commerce, pour y décharger, opérait le débarquement d'une cargaison de bicoalites, coula subitement, ayant une voie d'eau à bâbord.

On s'en aperçut à temps et en quelques instants, cinq pompes à bras fonctionnèrent activement et réussirent à vaincre l'eau, ce qui fit maintenir ce chaland à flot.

Au bout de deux heures de travail, la voie d'eau fut découverte et bouchée.

Le paquebot de la Plata. — Le steamer « Paraguay » de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, dont nous avons annoncé hier l'arrivée à Dunkerque, avaient on tout : 137 passagers dont 81 pour ce port.

Le chargement comportait : 177 moutons vivants à étant mortz en vente sur 180 et 60 bœufs vivants morts en vente sur 60 ; 415 balles laines pour Roubaix et d'autres marchandises diverses.

— Le steamer hollandais « B. V. Vollenhoven » arrivé de Rotterdam à Dunkerque, a débarqué 28 vaches laitières.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Une maison bénoite à Tourcoing. — Depuis un certain temps le sieur Desombry, demeurant antrefois au hameau du *Chapet*, était venu s'installer à Tourcoing dans la ruelle Aptiste Carrette. Sa malpropreté repoussante et les scènes de vérnage assez fréquentes qui avaient lieu chez lui amoindrissaient bientôt les goûts et ces de mieux d'amusient à jeter des pierres dans les carreaux, le bonnetier-mal dernier, réunis en assez grand nombre ils assaillirent avec explosis, les uns cherchant à abattre la cheminée, les autres à défoncer les portes. Parmi ces gens on remarquait Jules Comille Dhellemme, voisin de Desombry qui les excitait et qui était les pavés de son trottoir pour les lancer dans la maison du malheureux.

Cymille Dhellemme, Albert Doutreulinque, Charles Doutreulinque, Gustave Heuls, Henri Heuls, A. Vanaverbeck, Arsène Vanaverbrouck et Louis Ritz ont comparu hier devant le tribunal pour bris de clôture.

Desombry cité comme témoin fait sa déposition avec un accent qui provoque bientôt les rires de l'auditoire. « On me fait mille misères dit-il, je ne peux plus coucher dans mon lit, ce n'est plus un lit c'est du fumier. »

Et il continue toujours sur un ton lamentable, à tel point que l'huissier est obligé de le conduire à sa place pour le faire taire.

Après audition des témoins, le tribunal condamne : Camille Dhellemme, 3 mois de prison et 50 fr. d'amende ; Albert Doutreulinque, 3 mois 16 fr. — Charles Doutreulinque, 1 mois 16 fr. — Gustave Heuls 3 jours 16 fr. — Henri Heuls, 10 jours de prison. Vanaverbeck, Arsène Vanaverbrouck et Louis Ritz sont remis à leurs parents.

Vol et rébellion envers les agents. — Dimanche soir, Mlle Delplanque âgée de 23 ans, soigneuse se trouvait à la ducasse de la rue du Calvaire, quand elle sentit une main se glisser dans la poche de sa robe et lui enlever son porte-monnaie contenant deux francs. Elle se retourna et vit un individu qui disparaissait dans la foule. Ayant aperçu l'agent Delaigue, elle lui raconta le vol dont elle venait d'être victime et tous deux se mirent à la recherche du voleur.

Ils l'aperçurent bientôt en compagnie de deux autres individus ; l'agent Delaigue le vit de la suivre au poste de police, mais ses deux compagnons s'opposèrent à son arrestation.

Le malfaiteur en profitant de cet une foule hostile, l'agent dut relâcher son prisonnier. Quelques minutes après il l'aperçut de nouveau, mais cette fois aidé d'un brigadier de police et de deux autres agents, il conduisit le trio au poste.

Le vol du porte-monnaie est le nommé Laby Arthur, 15 ans, monteur, quant à ses deux compagnons ils se nomment : Alphonse Delahodde, 20 ans, monteur et Eugène Hennebique, 19 ans, ils sont condamnés : Lamy, 3 mois de prison, Alphonse Delahodde, vingt jours, Eugène Hennebique, un mois.

— Autres condamnations : Alexandre Nys 6 j. 16 fr. pour ivresse. — Charles Vancoppenolle, 6 j. pour mendicité. — Jean-Baptiste Gouvreur, 5 mois et 1 jour pour vol.

MAITRE COURANT.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Paul Robert, de Valenciennes, 40 jours de prison pour mendicité. — Jean-Baptiste Cousin, 1 mois 3 mois de prison pour mendicité et contravention à un arrêté d'expulsion. — Charles Leblanc, 15 ans, 3 jours de la même peine pour le même délit. — Emile François, 49 ans, cordonnier, un mois des prison et 500 fr. d'amende pour fraude et trois mois de prison pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion.

Tribunal correctionnel d'Amiens

L'ancien commissaire de police de Bergues

Notre correspondant d'Amiens nous écrit :

Il y a neuf ans, Jacques-François-Nicolas Glachant, épousait la nommée Laure Deviesne. A cette époque, il était, quinzenier à Dompierre, Deux ans après, Glachant ayant été obligé de quitter sa ferme, vint se fixer à Amiens, où il entra dans la police. D'abord agent, puis brigadier, il fut nommé commissaire de police à Bergues (Nord).

Dans cette dernière localité, Glachant fit la connaissance d'une marchande mercière, qui devint bientôt sa maîtresse et de ce moment, il ne cessa de maltraiter sa femme. Une nuit, après l'avoir battue, il mit celle-ci dans la rue, à demi-vêtue.

Puis, une autre fois, il eut une discussion tellement violente avec son épouse que tout le monde s'attroupa et pénétra dans sa demeure. A la suite de cette scène, Glachant donna sa démission. Il fut révoqué.

De Bergues, il alla habiter Paris, où il se plaça comme courtier de commerce.

Cette place lui rapportait beaucoup d'argent, mais il ne montait à peine de quoi faire vivre sa petite famille et, par ses brutalités rendait l'existence de sa femme des plus malheureuses.

En octobre 1890, Glachant vint se fixer à Amiens il entra comme courtier en librairie au service du sieur Wolter.

A Amiens, comme partout où il avait habité, Glachant continua de martyriser sa femme. Cette dernière, dont la santé était très altérée à la suite de tous ces mauvais traitements qu'elle avait endurés, se laissait battre sans protester. Dans la soirée du 4 juin dernier, Glachant, rentrant à l'improviste, surprit sa femme qui écrivait une lettre à son oncle. Il colère, il déchira la lettre disant : « Ah ! tu as écrit une lettre à ton oncle, tu n'en feras pas deux, car tu y passeras cette nuit, il faut que je fasse. » Après cette menace, il la mit dehors à son chambre. La il lui donna tous les effets de son petit gamin qu'il voulait, disait-il, emmener avec lui sans qu'elle sache où et sans aucun espoir de retour ; puis, après lui avoir porté de violents coups de peing sur la tête, il la saisit fortement au cou, cherchant à étrangler sa victime. Cette dernière se débarrasser de ses étreintes, se réfugia chez une voisine où elle tomba évanouie sur une chaise.

Les quatre témoins entendus par l'assemblée sont unanimes pour déclarer que Glachant était non seulement un mari brutal, mais un mauvais père. Sa petite fille ne pouvait si parler au Tribunal. Il frappait cette enfant lorsque celle-ci pleurait au voyant frapper sa mère.

Pour sa défense, Glachant reconnaît qu'il a bien pu avoir une fois vis-à-vis de sa femme, mais que pour l'avoir frappée il n'entendait pas la battre, qu'il ne prétend, c'est de la méchanceté de la part de témoins qui s'entendent pour le perdre, il reconnaît cependant qu'il a pu, dans certaines circonstances, frapper sa fille.

Le tribunal condamne Glachant à six mois de prison et 25 francs d'amende.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MEIER, de Courtrai, est à consulter tous les jeudis, exceptés le premier et le troisième, à Roubaix, rue du Collège, 73 (en face de la Collège), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir. 1802

Nouvelles à la Main

Entre pères de famille :

— Tu vas encore être père ?

— Absolument.

— Cela te fait cinq enfants, si je ne me trompe.

— Oui.

Je pense qu'il est plus économique d'avoir beaucoup d'enfants, car les plus petits usent les costumes des grands.

Le docteur Calino a une jolie cliente qui le fait souvent appeler pour des riens et se croit atteinte d'une foule de maladies.

— Ah ! docteur ! lui disait-elle hier, quelle santé il vous faut pour... supporter toutes ces maladies-là.

BRULÉ-MAISON.

APÉRITIF

BANYULS-TRILLES

Vin agréable tannique, fortifiant et digestif

« Le VIN DE BANYULS est la Vin le plus riche en tannin que l'on connaisse. — C'est un Vin de quinquina naturel. Tout concourt à lui assurer le premier rang. » *Docteur* BOUCHARDAT. »

« Pris en dehors des repas ou au moment de se mettre à table, le VIN DE BANYULS-TRILLES est un excellent tonique qui stimule les fonctions de l'estomac et auquel on peut avoir recours dans le cas d'atonie, sans crainte d'éveiller le moindre accident. » *Docteur* PROTH. »

Les lignes qu'on vient de lire sont la meilleure des recommandations en faveur de ce produit.

DANS TOUS LES CAFÉS

ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES

Exiger la marque sur la bouteille

SPECTACLES & CONCERTS

Grands bals. — A l'occasion du Festival et de la Fête nationale, le sieur Louis Couteau, 70, rue de la Vigne, informe le public qu'il donnera dans ses salles des Fêtes deux grands bals, les dimanche 12 et mardi 14 juillet ; orchestre de quinze musiciens. Prix d'entrée : Cavalier, 1 franc ; dame, 0 fr. 60.

Kermesses

Arrondissement de Lille. — 12 juillet, — Saint-André (Lille), Saint-Maurice (Loubiers), Annappes. Comines, Erquinghem-Lys, Fromelles, Lesquin, Thumeries, Vandeville, Willems.

PETITE CORRESPONDANCE

O. S. — Vérai nouvelle Démarche aujourd'hui, Envoyez renseignements, Merci à l'avance.

LA FACTRUE.

CONVOCATIONS

Ouvriers mécaniciens. — Réunion Dimanche à 5 heures précises, au local, Grande-Rue, 111. — Urgence.

Cercle sténographique roubaisien. — Après les brillants succès par lesquels le Cercle sténographique Roubaisien vient de se distinguer, il importe qu'il continue à maintenir haut et ferme le drapeau de l'art abréviatif dans notre ville.

Les membres de la société sont convoqués en assemblée extraordinaire pour aujourd'hui, samedi, à 8 heures 1/2 très précises, à l'effet de statuer sur les nouvelles mesures à prendre pour lui assurer sa marche en avant.

Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens. — Réunion, aujourd'hui, samedi, à 5 heures précises, au local, Grande-Rue, 111.

CONSEIL PAR JOUR

Coup de soleil

Quand une insolation ne frappe que les membres ou une partie du corps, elle n'offre rien de dangereux ; elle se borne à une sorte d'érysipèle local, contre les douleurs duquel on devra employer des onctions adoucissantes ; mais si elle porte sur la tête, le cas peut être grave.

Il faut en toute hâte, en attendant l'arrivée du médecin, user de divrtatifs énergiques, c'est-à-dire placer des sinapismes dans l'eau très chaude, placer des sinap smes aux cuisses, aux mollets, prendre des lavements de sel, chambre. La il lui donne les effets de son petit gamin qu'il voulait, disait-il, emmener avec lui sans qu'elle sache où et sans espoir de retour ; puis, après lui avoir porté de violents coups de peing sur la tête, il la saisit fortement au cou, cherchant à étrangler sa victime. Cette dernière se débarrasser de ses étreintes, se réfugia chez une voisine où elle tomba évanouie sur une chaise.

Les quatre témoins entendus par l'assemblée sont unanimes pour déclarer que Glachant était non seulement un mari brutal, mais un mauvais père. Sa petite fille ne pouvait si parler au Tribunal. Il frappait cette enfant lorsque celle-ci pleurait au voyant frapper sa mère.

Pour sa défense, Glachant reconnaît qu'il a bien pu avoir une fois vis-à-vis de sa femme, mais que pour l'avoir frappée il n'entendait pas la battre, il prétend, c'est de la méchanceté de la part de témoins qui s'entendent pour le perdre, il reconnaît cependant qu'il a pu, dans certaines circonstances, frapper sa fille.

Le tribunal condamne Glachant à six mois de prison et 25 francs d'amende.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Carlos-Louis-Ghislain-Joseph DELATTRE

décédé le 8 juin 1891, à Buenos-Ayres, dans sa 57e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu le samedi 11 courant, à 10 heures 1/2 en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

Les VIGILES seront chantées le Vendredi 10 dudit mois, à 5 heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, n° 7.

De la part de la famille :

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Madame

LAVALLARD

Née Sophie-Joseph DUSSART

décédée à Roubaix le 9 juillet 1891, à l'âge de quarante-cinq ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux GÉNÉRAL et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le Samedi 11 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, en la paroisse, où son corps sera conduit au cimetière de la Ville pour y être inhumé.

Les VIGILES seront chantées le Vendredi 10 dudit mois, à 5 heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, n° 7.

Etat-civil de Roubaix

Naissances du 10 juillet. — Léonie Depagie, Grande-Rue, 383. — François Dumont, rue Beccard. — François Delmée rue Sully, 35. — Pierre Seys, rue de Strasbourg, 240. — Angèle François, rue du Tilleul. — Jeanne Jean Gillies, Hôtel-Dieu.

Décès. — Vital Degezelle, 2 jours, rue de la Guinguette, 20. — Victorine Delforge, 4 mois rue des Longues-Haies, 50. — Anna Cuvelier, 10 ans, rue des Fleurs, 73. — Germaine Verhulst, 5 mois, rue du Tilleul. — Louise Decoyere, 22 ans, rue de l'Epeule. — Virginie Henneghem, 54 ans, rue Jacquemars, 85 bis.

Mariage. — Entre : Adolphe Tailler, mécanicien, 24 ans, à Lenze et Blanche Verrousst, 26 ans, repisseuse, rue de Blanchemaille, 30.

Etat-civil de Tourcoing

Naissances du 10 juillet. — Louis Pamart, rue des Cinq-Voies. — Henri Deaurimont, à la Croix-Rouge. — Léon Debouschère, rue Chêne-Houpline. — Thérèse Listar, rue Winoc-Choqueul. — Eugénie Six, rue Victor Hugo.

Décès. — Emile Lemahieu, 7 mois, rue du Brun Pain. — Alphonse Pollin, 28 ans, rue Etienne Mimin.

Mariage. — Entre : Albert Florin, 26 ans, comptable et Flore Morel, 24 ans. s. prof.

LIBRAIRIE

AU BUREAU DU JOURNAL

Rue Verte, 56, à Tourcoing

CHOIX DE LIVRES A 3 FR. 50

Vendus UN franc

On peut se procurer toutes les Publications illustrées, en cours, à 10 centimes la livraison.

PLAGE de Dunkerque-Rosendaël

TÉLÉPHONE — **CASINO-HOTEL** — TÉLÉPHONE

200 mètres de façade sur la Mer.

Table d'hôte à 12 heures . . . 3 francs
à 7 heures . . . 3 francs

Prix de pension . . . 7 fr. 50

Chambres, depuis . . . 2 francs

RESTAURANT A LA CARTE — CAFÉ-TERRASSE

Direction : **GRORDD Frères**

N.-B. — Les billets de Bains de Mer valables du Vendredi au Mardi, sont délivrés à Roubaix par les gardes du réseau de la Compagnie du Nord.

GUERISON RADICALE des Maladies Secrètes de la **PEAU**

ET DES MALADIES DU SANG

dartres, eczémas, ulcères, varicocèles

Traitement rationnel PAR

M. VANDENDRIESSCHE

Médecin-consultant spécialiste

LILLE, 6, rue Pudbla, 6, LILLE

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

tous les jours dès 4 à 8, et par correspondance

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 10 Juillet

Cote officielle de 4 heures 1/2

Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE A Cote préc.	TYPE A Cote jour	TYPE B Cote préc.	TYPE B Cote jour
Janvier	5 60	—	—	—
Juin	—	—	—	—
Juillet	5 55	5 55	5 45	5 45
Août	5 525	5 525	5 35	5 35
Septembre	5 525	5 525	5 25	5 25
Octobre	5 525	—	5 25	5 25
Novembre	5 575	5 625	5 35	5 35
Décembre	5 60	—	—	—

Peignés d'Australie

Type A.B

Mai	—	—	Septembre	—
Juin	—	—	Octobre	—
Juillet	5 625	—	Novembre	—
Août	5 80	—	Décembre	—

DÉTAIL DES VENTES

CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING

Contrat 1

Août	5.000	à 5.50
Novembre	10.000	à 5.60

Australie A.B

Juillet	5.000	à 5.825
Août	5.000	à 5.80

CAISSE DE TOURCOING

Contrat 1

Août	35.000	à 5.525
Novembre	35.000	à 5.625

Total de la tournée : 95.000 kilos.

Tendance : Faible.

BOURSE DE LILLE

Du 10 juillet 1891

La bourse est très ferme et les cours montent toujours.

Holly-Greaux monte de 3,900 à 3,936, Wissermale de 3,670 à 3,700, Fives-Lille de 10,100 à 10,300, Marcelin de 6,000 à 6,022 25.

Aufin seul est en petite réaction de 5,100 à 5,050.

Décès.

La Société Benjamin Delgotte et Cie, jusqu'ici prêteuse, vient sonnée de faire un pas important en avant et, le cours de Lille a été porté de 225 à 540, en hausse de 15 fr. et une seule journée.

COUPONS DÉTACHÉS

Ier juillet. — Vestry-Dereux, 50 fr. — Banque Régionale du Nord, 5.50. — Charbons de Portbail, 13 fr. — Société Benjamin Delgotte, 25 fr. net 2. — Anache 66,67. — Anache, coupon supplémentaire, 200 fr. — Cornrieres, 45 fr. — Douchy, 60 fr. — Lens, 200 fr. — Thiers St-Vaast, 1,250 fr. — Union générale du Nord, 00.

9 juillet. — Verreries d'Anache, 25 fr.

Pour les voleurs non saisis, voir le tableau complet publié tous les lundis.

BOURSE DE BRUXELLES

du 10 juillet

Emp. 3 1/2, s. 1.	—	—	Brutel Hh. 1886	96 87	—
— sér. H.	101 20	—	Non Hbbs.	—	—
— 3.	100 20	—	Obligations	—	—
— 3.	98 45	—	—	377 4.	—
— 2 1/2.	—	—	—	1066 1.	—
Annuité 4 1/2.	110 75	—	Tramways	1836 50	40
— 4.	110 25	—	—	1833 3	100 75
— 3.	82 —	—	Gand.	1885	235 75
— 3 p 1881.	115 —	—	—	1890	60 50
— 3 p 1892.	102 50	—	—	1892	100 25
Ancrer 5 1887.	97 25	—	—	1893	100 25
Non libéré 1887.		—	—	1893.	101 25

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juillet.

Après un début assez ferme, les transactions d'hier ont revêtu un caractère de faiblesse ultérieur.

Il s'est produit quelques ventes bénéficiaires du rentes bien naturelles après la hausse de ces jours derniers, mais les demandes de comptant ont repris dans la seconde partie de la séance et cet combiné avec le report, le 3 % a clôturé à 96 60 contre 96 35 dans le premier cours.

Le 3 % ouvert à 96 85 après 97 25 premier cours.

Le Nouveau finit à 96 10.

L'Amortissable finit 96,72.

Et le 4 1/2 à 106 95.

Nous retrouvons les sociétés de Crédit à peu près aux mêmes cours qu'hier.

Le Crédit Général à 1820 75.

La Banque de Paris à 738 25.

Le Crédit lyonnais à 802 25.

Le Suez clôture à 2,026.

L'Italien, qui avait fakrit 91,95 au début est descendu à 91,75 au clôture.

Le Turc est à 18,90.

L'Extérieur à 72,95.

Le Portugais à 32 1/4.

Le Hongrois 91,90.

Au contraire les Actions de la Compagnie des chemins de fer économiques ont été le siège des transactions actives aux cotisions de 649 et 650 francs.

En Banque les Obligations des chemins de fer de Porto Rico.

Actions charbonnages d'Urickany est demandée à 500 fr. au nouveau marché.

Rep du Journal l'Agence Havas.

Le gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 35

LA VIERGE DES VOSGES

PREMIERE PARTIE

— Mon Dieu, fit Samuel, je ne demande pas mieux de vous satisfaire ; par exemple, ceci pourrait bien vous paraître un peu long. D'abord, le clef du mystère, la voici : Jeanne la jeune fille sur laquelle s'est acharnée votre haine, se trouve être l'héritière de l'immense fortune de la famille de Marche-Noir. Le commandant Ulrich...

Mais à ce moment, et comme Samuel allait commencer le récit des événements qui ont fait le sujet du prologue, un coup brusquement frappé à la porte, le fit tressaillir. Il se leva, les yeux inquiets. Laure, vaguement impressionnée à son tour, quitta le siège où elle était assise.

Un second coup, plus violent cette fois, se fit entendre et la poignée, secouée par une main énergique, ébranla la porte. En même temps une voix impérieuse disait :

— Mais ouvrez donc !

Au son de cette voix, Laure devint pâle comme une morte et, saisissant Samuel par le bras, lui souffla à l'oreille :

— Sauvez-moi, au nom du ciel ! C'est Georges ! Il ne faut pas qu'il nous trouve ensemble !

Elle jeta un coup d'œil dans la chambre et étouffa un léger cri de joie en apercevant une porte dans l'angle de droite ; elle l'ouvrit. La porte heureusement donnait sur un palier qui conduisait au rez-de-chaussée. Après avoir lancé un dernier regard d'intelligence à Samuel, elle mit un doigt sur sa bouche pour lui faire entendre par cette pantomime laconique qu'il devait à tout prix garder le secret.

Samuel referma la porte sur elle, et courut ouvrir à Georges, dont la voix atteignait un diapason menaçant.

A peine entré dans la chambre, après avoir brusquement repoussé le vieillard, Georges alla droit à la table pleine de papiers qu'y avait accumulés Samuel.

Son visage semblait en proie à une extrême agitation et ses doigts tremblaient.

Samuel, qui suivait son manège avec une profonde expression de curiosité, remarqua immédiatement que il vit que les lettres de Jeanne avaient été heureusement pour lui emportées par Laure, dans le trouble de son départ subit. Aucun papier directement compromettant ne se trouvait dans ceux que Georges bouleversait.

Alors, le vieillard reprit un peu d'assurance, et d'une voix qu'il s'efforça néanmoins de rendre à la *fois* humble et mielleuse :

— Me serait-il permis, mon lieutenant, de vous demander ce qui me vaut l'honneur d'une visite, que j'aurais toutefois souhaitée moins imprévue et plus calme. Je suis un pauvre homme, d'humeur paisible, un vieillard inoffensif, et de pareilles émotions sont un peu fortes pour mon âge. Aussi...

Il aurait continué longtemps sur ce ton pathétique et doucereux d'homélie, mais Georges l'interrompit d'un geste, et le dévisagean de la tête aux pieds d'un regard brutal :

— Pourquoi je suis ici ? Peu vous importe. Répondez seulement à mes questions : tout à l'heure, au moment où je suis arrivé au seuil de votre porte, je vous ai entendu prononcer des paroles qui avaient pour moi une importance capitale, car elles touchaient à ce que j'ai de plus sacré au monde.

— Je ne comprends pas, fit Samuel, en jouant l'étonnement, pour se donner le temps de rassembler ses esprits et de trouver un moyen quelconque de donner le change au lieutenant. C'était sa méthode ordinaire dans les situations extrêmes, et jamais sa fertilité d'imagination ne lui avait fait défaut.

Il continua :

— S'il vous plaisait en outre de me dire à qui j'ai l'honneur de parler, continua-t-il de la même voix insinuante, peut-être cela me permettrait-il de répondre plus clairement à vos questions.

— Qui je suis ? fit le jeune homme, que l'impertinable sang-froid de Samuel décontenait malgré lui, je suis Georges Duval, le fiancé de Jeanne de Franval, la fille du commandant Ulrich dont vous parliez tout à l'heure au moment où je suis arrivé, dans un but que j'ignore, mais que je veux savoir, entendez-vous ?

— Là ! là ! calmez-vous ! fit le vieillard qui venait de trouver une échappatoire, les jeunes gens sont tous les mêmes ! Ils se montent, ils jettent feu, flamme, ils perdent la tête, alors qu'il aurait suffi de deux mots d'explication pour éviter ce beau tapage épargner toute cette dépense de colère en pure perte.

— M'expliquerez-vous enfin, dit Georges d'un ton légèrement adoucit, et subissant malgré lui l'influence captieuse de la phraséologie du vieillard.

— Oui, répliqua ce dernier, un mot seul vous dira tout. Vous avez ici même entendu prononcer le nom de Jeanne de Franval. La raison en est bien simple. C'est que je suis l'agent spécial détaché du parquet de Saint-Dié pour rechercher les assassins du commandant.

Et, comme Georges le regardait avec des yeux étonnés où perçait l'incrédulité.

— Au cas où vous en douteriez, ceci pourra vous convaincre.

Il prit au hasard sur la table une foule de paperasses timbrées, dont le caractère simili-judiciaire aurait pu tromper un plus expert que le jeune officier, en matière d'instruction et de procédure. Les nombreuses affaires contentieuses dans lesquelles était mêlé le vieux juif, accumulaient en ses mains des documents juridiques, dont il aurait qu'il pouvait tirer un excellent parti vis-à-vis